

Compte rendu de séance

Séance du 18 Janvier 2021

L'an 2021 et le 18 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Val Fleuri sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : DOREAU Séverine, TRUCAS Lorraine, VALLAIS Peggy, MM : BÉGOUIN Johann, DESDOIGTS Etienne, GAUDIN Bernard, GESLIN Serge, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PICQUET Joël, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Absent excusé : M. FOUCHER Emmanuel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 12/01/2021

Date d'affichage : 13/01/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 20/01/2021

et publication ou notification
du : 20/01/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. GESLIN Serge

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2021-01 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2021-02 - Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire
- 2021-03 - Avenant n°5 : convention service commun d'instruction des ADS
- 2021-04 - Rapport d'activités 2019 - SMICTOM Sud-Est 35
- 2021-05 - Décision modificative n°3 - Budget commune
- 2020-06 - Achat de cages pour la capture des ragondins

En introduction à la séance de Conseil Municipal, Monsieur Jean-Baptiste BOUYER du cabinet API-CITY mandaté par la commune dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-bourg est venu présenter les différents scénarios qui peuvent être envisagés afin de permettre à l'assemblée d'avoir toutes les informations pour une prise de décision prochaine.

2021-01 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 et s'il y a des remarques concernant celui-ci.

Après en avoir échangé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 sans modifications.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-02 - Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L-2122-22 et L.2122- 23

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-09-02 du 09 juin 2020, donnant délégation au Maire,

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Madame le Maire informe qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- vente d'un terrain bâti de 1 336 m², 14, rue du Maine, B1711, 1712, 1714
- vente d'un terrain bâti de 305 m², 6, rue d'Anjou, B366, 367

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de ces décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-03 - Avenant n°5 : convention service commun d'instruction des ADS

Madame Le Maire rappelle aux élus qu'un service commun d'instruction des ADS a été mise en place, depuis le 1er juillet 2015, avec Vitré Communauté, et par conséquent la rédaction d'une convention.

Vu la délibération du bureau communautaire du 07 décembre 2020, il y a lieu de se prononcer sur l'avenant n°5 de la convention qui lie la commune au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme suite à certaines évolutions.

Les évolutions portent sur l'article 9 de la convention visant à arrêter le coût unitaire de l'équivalent PC à la somme de 191 € pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide** l'avenant n°5 de la convention service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et à le notifier à Vitré Communauté.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-04 - Rapport d'activités 2019 - SMICTOM Sud-Est 35

Madame le Maire, laisse la parole à Madame Séverine DOREAU, déléguée communal au SMICTOM Sud-Est 35 pour présenter le rapport annuel de l'année 2019 qui retrace l'action du syndicat et les activités au cours de l'année 2019.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2019 du SMICTOM Sud-Est 35.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-05 - Décision modificative n°3 - Budget commune

Madame le Maire informe l'assemblée que le montant des attributions de compensation pour la commune de Brielles pour l'année 2020 s'élève à 4 076€ or une somme de 3 500€ a été prévu au budget 2020.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser l'ajustement des crédits comme présenté ci-dessous :

DÉSIGNATION	DIMINUTION DE CRÉDITS	AUGMENTATION DE CRÉDITS
FONCTIONNEMENT		
D-739211 : Attributions de Compensation	0.00 €	600.00 €
TOTAL D014 : Atténuation de produits	0.00 €	600.00 €
D-022 : Dépenses imprévues	600.00 €	0.00 €
TOTAL D022 : Dépenses imprévues	600.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	600.00 €	600.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la décision modificative n°3 du budget commune 2020,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-06 - Achat de cages pour la capture des ragondins

Le dossier est reporté.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 21:45

En Mairie,
Le 20 janvier 2021

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE



